Délibération

Délibération de la Commission de régulation de l'énergie du 20 décembre 2013 portant vérification de la conformité du barème proposé par la Régie Energis au 1^{er} janvier 2014 à la formule tarifaire fixée par l'arrêté du 27 juin 2013

Participaient à la séance : Philippe de LADOUCETTE, président, Olivier CHALLAN-BELVAL, Hélène GASSIN, Jean-Pierre SOTURA, Michel THIOLLIERE, commissaires.

Conformément au décret n° 2009-1603 du 18 décembre 2009 modifié relatif aux tarifs réglementés de vente de gaz naturel, la Commission de régulation de l'énergie (CRE) a été saisie par la Régie Energis (Energis), le 9 décembre 2013, d'une proposition de barème pour ses tarifs réglementés de vente de gaz naturel en distribution publique au 1^{er} janvier 2014. Ce barème figure en annexe de la présente délibération.

1. Barème proposé par la Régie Energis

Par rapport au barème en vigueur, applicable depuis le 3 juillet 2013, le barème proposé répercute l'évolution des coûts d'approvisionnement d'Energis depuis cette date, estimée par le fournisseur à 0,042 c€/kWh en application de la formule en vigueur.

2. Observations de la CRE

L'arrêté du 27 juin 2013 a fixé la formule de calcul de l'évolution du coût d'approvisionnement d'Energis, qui s'approvisionne au tarif STS de GDF Suez.

La CRE a vérifié que l'application de cette formule entre le 3 juillet 2013 et le 1^{er} janvier 2014 correspond à une hausse de 0,042 c€/kWh.

3. Avis de la CRE

La CRE constate que le barème proposé par Energis est conforme à la formule tarifaire fixée par l'arrêté du 27 juin 2013.

La présente délibération sera publiée au Journal officiel de la République française.

Fait à Paris, le 20 décembre 2013

Pour la Commission de régulation de l'énergie, Le président,

Philippe de LADOUCETTE



ANNEXE Tarifs de vente du gaz naturel de la Régie Energis applicables au 1^{er} janvier 2014 (hors TVA et hors CTA)

TARIFS	PRIX
Tarif Base jusqu'à 1 000 kWh Abonnement en € Prix du kWh en c€ Réduction du prix du kWh au-delà de 1680 kWh en c€	3,31 / mois - 39,72 / an 8,542 0,42
Tarif B0 de 1 000 à 6 000 kWh	
Abonnement en €	4,53 / mois - 54,36 / an
Prix du kWh en c€	7,222
Tarif B1 de 6 000 à 30 000 kWh	
Abonnement en €	13,87 / mois – 166,44 / an
Prix du kWh en c€	5,041
Tarif B2I	
de 30 000 jusqu'à 150 000 à 300 000 kWh (1)	
Abonnement en €	13,87 / mois – 166,44 / an
Prix du kWh en c€	4,922
Tarif B2S	
au-delà de 300 000 à 5 000 000 kWh	
Abonnement en €	58,32 / mois – 699,84 / an
Prix du kWh d'hiver en c€	4,9837
Prix du kWh d'été en c€	4,4517
Réduction du prix du kWh au-delà de 1 000 000 kWh en c€	0,175
Tarif TEL	
au-delà de 5 000 000 à 8 000 000 kWh (1)	
Abonnement en €	339,49 / mois - 4073,88 / an
Prix du kWh d'hiver en c€	5,0067
Réduction du prix du kWh d'hiver au-delà de 4 000 000 kWh en c€	0,359
Prix du kWh d'été en c€	4,4747
Réduction du prix du kWh d'été au- delà de 2 000 000 kWh en c€	0,405

⁽¹⁾ Selon les usages et la répartition des consommations en hiver et en été

